



Mai 2011

Bienvenue

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents. Nous les informons que le bureau de l'AFUL est à leur disposition pour tout renseignement (tel : **01.60.02.13.80**) et nous les engageons à visiter notre site Internet : <http://oreedelesigny.free.fr/>
N'hésitez pas également à vous inscrire à notre bulletin d'information par mail en envoyant votre adresse à : comaful@free.fr

Le mot du Président

Il y aura bientôt un an que votre nouveau comité est en place. La réussite de la fête marquant les quarante ans de l'Orée peut être considérée, en effet, comme le départ de notre relation nouvelle.

Cette fête aura été un instant de nostalgie pour les plus anciens qui ont revécu pendant une journée les moments de joyeuse convivialité qui ponctuaient l'arrivée des « pionniers ». Ce fut surtout un mélange remarquable entre les générations.

Et il convient de tirer le chapeau à toute l'équipe qui m'entoure pour son enthousiasme communicatif et son engagement bénévole qui explique en grande partie cette réussite.

Satisfaction bien légitime qui n'aurait été qu'un feu de paille si toute la saison n'avait pas suscité l'adhésion de ceux d'entre nous qui fréquentent régulièrement le centre de loisirs.

Constat très positif qui nous a confortés dans la poursuite de notre action cette année.

C'est pourquoi notre centre de loisirs sera encore plus accueillant en 2011 : gestion de la piscine plus économique, cours de natation assurés par des MNS diplômés, Aqua-gym, Bébé-Nageurs...hygiène et sécurité générale améliorés, création de « l'Oréespace », changement du gestionnaire du snack, organisation de manifestations festives, ...

Mais il faut se rendre à l'évidence et reconnaître que certains parmi nous ne profitent pratiquement pas du centre de loisirs. Perplexes dans un premier temps, mais très vite lucides, nous avons décidés de chercher à connaître les raisons de ce désintérêt apparent. Riches de ce savoir, nous prendrons ensemble des initiatives pour satisfaire les attentes particulières des uns et des autres. Et nous vous proposerons dès cette année des services nouveaux qui, nous l'espérons, combleront cette lacune.

Je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez.

Gérard SCHRAMBACH - Président

Un site Internet pour faciliter les échanges



L'actualité de l'Orée... en temps réel



<http://oreedelesigny.free.fr/>

Le lancement de notre site Internet a vite été couronné de succès : quelques 400 connexions le premier mois !

Echange d'informations, photos, passions, organisation du C.D.L, ce nouvel outil a déjà rendu service à de nombreux résidents, n'hésitez pas à en profiter à votre tour.

Centre de Loisirs - Animations



L'ouverture du centre est prévue pour le **Samedi 14 Mai**.

Vos MNS assureront la surveillance les Samedi, Dimanche et Mercredi en saison basse (de 14h00 à 19h00) et tous les jours de la semaine en saison haute.

De nouvelles activités gratuites seront proposées cette saison : **Aquagym et Bébés Nageurs** le Dimanche matin.

Merci de vous inscrire sur **comaful@free.fr**.

Le Snack : Notre nouveau prestataire est déjà bien connu d'un bon nombre d'entre vous, puisqu'il nous régale de ses pizzas et poulets rôtis depuis plusieurs années (XL PIZZA). Une nouvelle carte plus variée et un service à table vous sera proposé.

Animations : Une soirée améliorée sera proposée pour célébrer dignement la fête des voisins le Vendredi 27 Mai.

Réservez votre Samedi 18 Juin pour la fête de l'Orée, cette journée traditionnellement très conviviale sera prolongée par une soirée dansante.

Solidarité entre les résidents

Nous connaissons tous des voisins qui vivent seuls, quelquefois à la limite de la dépendance et qui n'osent faire appel, ni aux services spécialisés proposés par la Mairie, ni « a fortiori » aux bonnes volontés qui pourraient leur faciliter les tâches quotidiennes.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris l'initiative de donner sur le site WEB les noms et les coordonnées des adultes et des ados volontaires qui, en échange d'une modeste contribution monétaire, accepteraient soit de faire les courses dans les magasins de

proximité, soit d'assurer quelques menus travaux domestiques.

Mais tout le monde n'a pas accès à Internet ! Devant cet état de fait, nous suggérons à ceux d'entre nous qui sont plus à l'aise avec la technologie actuelle d'établir le lien avec leurs voisins pour leur donner l'information. Il y a aussi la possibilité de téléphoner au secrétariat du comité qui se fera un plaisir de donner l'information adéquate. Tel:01.60.02.13.80.

Catastrophes Naturelles

Les résidents dont les maisons auraient souffert lors des périodes de sécheresse de 2009 et 2010 peuvent écrire aux services techniques de la Mairie de Lésigny en précisant les dégâts occasionnés :

- détail précis du sinistre
- date d'apparition des premiers dégâts (fissures, infiltration,...)

Quand la municipalité aura reçu l'ensemble des courriers émanant des habitants de la commune, elle constituera un dossier global qu'elle adressera à la Préfecture.

Si la commune est déclarée zone sinistrée, un décret de catastrophe naturelle paraîtra au Journal Officiel. Dès sa parution, les services de la mairie préviendront immédiatement et directement toutes les personnes concernées **qui disposeront alors de 10 jours à partir de la date de parution du décret pour effectuer leur déclaration auprès des compagnies d'assurances.**

Espaces Verts

1 - Les haies et les grands arbres privatifs

sont à entretenir par les propriétaires pour l'harmonie, le bien être et le droit au soleil de tous.

On constate en effet que des jardins sont totalement privés de soleil y compris côté sud, par des arbres non entretenus, devenus beaucoup trop encombrants avec l'âge.

Merci de faire le nécessaire pour préserver les relations de bon voisinage

2 - Les haies de quelques propriétaires côté trottoir ne respectent pas le cahier des charges et leur épaisseur oblige le passage des piétons et des poussettes sur la chaussée. L'Adjoint au Maire chargé de la sécurité nous en a fait la remarque et la Police Municipale pourra intervenir pour faire respecter les règles en vigueur et réduire les risques d'accident.

3. Les déchets

Le ramassage annuel des branchages par les services municipaux est à notre charge. Nous pouvons réduire la facture à payer :

- Soit en les apportant directement à la déchèterie
- Soit en les évacuant à l'occasion du passage bi-hebdomadaire de la benne.

Côté FORÊT, il existe toujours des dépôts « sauvages » qui dégradent l'environnement. L'ONF a prévenu le Comité d'une intervention de sa part et les amendes éventuelles seront à la charge des contrevenants.

Côté CHAMPS, des végétaux et des détritiques envahissent l'espace hors résidence. Le cultivateur qui loue cet espace a déposé plainte auprès du propriétaire, en l'occurrence la Résidence du Parc. Merci à ceux qui sont concernés de bien vouloir faire le nécessaire .

4 – Les horaires à respecter pour l'utilisation des engins à moteur, inscrits au cahier des charges sont les suivants :

9H à 12H et 14H à 19H en semaine.

Tolérance de 9H à 12H les dimanches et jours fériés.

Règles de Stationnement

Nous vous rappelons que le stationnement est **autorisé le long des trottoirs** dans le sens de circulation. Il est interdit d'empiéter sur les trottoirs ou de stationner le long des bandes jaunes (proximité des 'stop'). Merci de respecter

ces règles de savoir vivre et de sécurité et de **les faire respecter par vos visiteurs.**

Développement Durable

La maison du futur produira son énergie. A l'Orée nous n'en sommes pas encore là mais nous pouvons avoir des idées.

Par exemple : récupérer les eaux de toiture, remplacer la vieille chaudière par une chaudière à condensation, isoler les toitures et les cloisons, ne pas laisser les appareils électroniques en veille, choisir un lave linge avec capteurs qui adaptent la durée du cycle et la quantité d'eau à la charge à laver, utiliser des calculatrices solaires, ...

Il existe beaucoup d'autres formules éco-responsables qui devraient devenir des réflexes.

Pour échanger nos bonnes pratiques, nous vous proposerons de nous retrouver un samedi matin, ferons ensemble un bilan des réalisations des uns et des autres et utiliserons notre site WEB pour informer tous les résidents des solutions déjà mises en place.

En attendant, la commission « espaces verts » a pris des initiatives et notre prestataire SEPHIVERT utilisera des produits phytosanitaires, supprimera les engrais chimiques, tondra le gazon en « mulching » qui évite le transport des déchets vers la déchetterie, transformera les feuilles en compost.

Avec votre Gazette & informations générales

Documents joints : Les informations sur notre fête de l'Orée 2011 + Le mémo Piscine 2011

Comité :

Nous apprenions récemment le départ de Jean-Paul TISSERAND , « pour des raisons personnelles » bien compréhensibles. Il a été responsable de la commission finance et Trésorier pendant quelques années et sa courtoisie naturelle a toujours été appréciée. Nous tenons à le remercier au nom de tous les résidents et lui souhaitons de profiter pleinement de son temps libre retrouvé.

A sa place nous avons le plaisir d'accueillir Didier DERUAZ, résident depuis plus de dix ans à l'Orée. Ceux qui le côtoient s'accordent pour reconnaître sa amabilité naturelle, son sens de l'écoute des autres et sa compétence. Nous le remercions pour son engagement bénévole au service de notre résidence que les uns et les autres apprécions à sa juste valeur.

Compte rendu AG Mars 2011 :

Le compte rendu de l'AG de Mars 2011 est en ligne sur notre site Internet, toute personne désirant un exemplaire papier peut le demander au bureau .(<http://oreedelesigny.free.fr/>).

Petit mémo futé utile aux nouveaux arrivants et à l'ensemble des résidents

DES NUMEROS DE TELEPHONE INDISPENSABLES :

AFUL : 01.60.02.13.80. **POMPIERS : 18** ou 01.64.43.58.50. **SAMU : 15** ou 01.64.10.67.50.

POLICE Lésigny: 01.60.34.51.70 **Pontault :** 01.64.43.65.65.

Centre Anti-Poison : 01.40.05.48.48.

Dépannage Electricité : 0801.333.077 **Eaux Veolia :** 0811.900.400

Mairie Lésigny : 01.60.34.51.60.

DES HORAIRES À RESPECTER :

- **Poubelles Ménagères :** lundi et jeudi matin / Recyclés : vendredi matin
- **Monstres :** tous les 1^{er} lundis de chaque mois
- **Heures de tontes, travaux bruyants :** 9H-12H - 14H-19H, (tolérés le dimanche et jours fériés 9H-12H)
- **Ouverture du bureau de l'AFUL :** semaine sauf mardi de 9H à 13 H, samedi 9H à 12H
- **Ouverture du centre hors saison:** variable, affiché à l'entrée du centre, veillez à ne pas vous faire enfermer !